

Contrat d'engagement Champignons 2026

accessible aux Amapiens à jour d'adhésion pour l'année concernée

Contractants :

PRODUCTEUR

Prénom NOM : Pierre MESSIN
 Adresse : 24, rue Sainte Fontaine
 39320 LA BALME D'EPY
 Téléphone : 06 25 60 92 31
 Courriel : fungikchampignon@gmail.com

AMAPIEN

Prénom NOM :
 Adresse :
 Téléphone :
 Courriel :

Termes du contrat :

Ce contrat instaure un partenariat entre moi, Amapien, et Pierre MESSIN, Producteur de champignons. En y adhérant, je préachète des champignons, je manifeste ma solidarité envers un producteur engagé dans une démarche biologique et contribue à faire vivre son établissement de proximité, respectueux de l'environnement. Je l'aide à mieux gérer son volume de production et consomme des produits dont je connais la provenance et les méthodes de culture et de fabrication.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR :

Pierre MESSIN propose des **pleurotes** gris, jaunes selon la saison, et des **hydne hérissons**, champignons cultivés selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Chaque commande peut varier en quantité : de 150 g à 2kg selon les tableaux suivants :

Pleurotes :

Quantité choisie (*)	150 g	250 g	500 g	1kg	2kg							
Tarif	2,70 €	4,50 €	9 €	18 €	36 €							
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Dates (*)	16/01	13/02	13/03	10/04	7/05	05/06	Pas de livraison sur ces 2 mois		04/09	02/10	14/11	11/12
	30/01	27/02	27/03	24/04	22/05	19/06			18/09	16/10	28/11	
										30/10		
Montant												

Hydne hérissons :

Quantité choisie (*)	150 g	250 g	500 g	1kg	2kg							
Tarif	3,75 €	6,25 €	12,50 €	25 €	50 €							
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Dates (*)	16/01	13/02	13/03	10/04	17/05	05/06	Pas de livraison sur ces 2 mois		04/09	02/10	14/11	11/12
	30/01	27/02	27/03	24/04	22/05	19/06			18/09	16/10	28/11	
										30/10		
Montant												

(*) entourer quantité et dates choisies

Attention : la production demande environ un mois. Vous ne pouvez donc demander une livraison que si vous avez transmis votre contrat au référent au moins 6 semaines auparavant !

Les livraisons seront assurées de 17h30 à 19h, au Carouge, selon le calendrier joint.

Total général	Règlement (préciser nombre de chèques et montants)
..... € chèque(s) X ou/et chèque(s) X

En cas de rupture de contrat du fait du producteur, les chèques pourront être restitués à l'Amapien.

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN :

Les chèques correspondant à la période d'engagement seront remis au Collecteur-Référent lors de la signature du présent contrat. Chaque chèque est rempli à l'ordre de Pierre MESSIN et sera encaissé postérieurement à la livraison.

IMPORTANT :

Si je suis dans l'incapacité de récupérer ou faire récupérer mon colis, celui-ci sera perdu et non remboursé.

Démission : En cas de rupture de contrat du fait de l'Amapien, l'association examinera au cas par cas l'éventualité d'un remboursement.

Fait à, le.....

Signature du Producteur

Signature de l'Amapien-consom'acteur

Merci de remplir le contrat en 1 exemplaire pour la référente qui

- vous en enverra une copie signée par mail (ou vous en remettra une copie en mains propres)
- transmet régulièrement les mises à jour au producteur

Contact:

Collecteur - Référent :

NOM Prénom : DILHALAOUA Monique

Adresse : 2186, route du Fay - 01270 VILLEMOTIER

Téléphone : 06 07 83 64 06

Courriel : monique.dilhalaoua@orange.fr